



Doc. 14900
24 juin 2019

Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, dernière phrase, remplacer les mots:

«du droit de vote, du droit de parole ni du droit d'être représenté à l'Assemblée et dans ses organes, et l'exercice de ces droits»

par les mots suivants:

«du droit de vote dans les procédures d'élection, par l'Assemblée, des plus hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe, et l'exercice de ce droit».

Déposé par:

REIZNIECE-OZOLA Dana, Lettonie, NI
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
GOLUBEVA Marija, Lettonie, ADLE
KAIMIŅŠ Artuss, Lettonie, NI
LĪBIŅA-EGNERE Inese, Lettonie, PPE/DC

1. 2019 - Troisième partie de session

